



Le lien syndical

Une info tous les premiers mardis du mois

La garde d'enfants dans la fonction publique d'Etat.

juillet 2025

La garde d'enfants dans la fonction publique de l'État (FPE) est encadrée par plusieurs dispositifs qui visent à aider les agents publics à concilier vie professionnelle et vie familiale. Voici les principaux dispositifs existants en 2025 :

◆ **Congé parental**

Ouvert aux agents titulaires et non titulaires.

Accordé à la naissance ou à l'adoption d'un enfant (jusqu'à ses 3 ans).

Peut être pris à temps plein ou à temps partiel.

Non rémunéré, mais possibilité d'indemnisation via la Prestation partagée d'éducation de l'enfant (PreParE) de la CAF.

◆ **Temps partiel de droit**

Jusqu'aux 3 ans de l'enfant ou en cas de handicap.

Accordé sur demande pour concilier vie familiale et professionnelle.

◆ **Autorisation spéciale d'absence (ASA)**

En cas de maladie d'un enfant ou de garde impossible (crèches fermées, grève, etc.).

Durée : 6 à 12 jours par an (selon le nombre d'enfants et la situation familiale).

◆ **Complément de libre choix du mode de garde (CMG) – via la CAF**

Les agents publics, comme les salariés du privé, peuvent y prétendre.

Pour les enfants de moins de 6 ans.

Couvre partiellement le coût d'une assistante maternelle, d'une garde à domicile ou d'une structure.

◆ **Participation financière de l'administration**

Certaines administrations participent au financement des modes de garde, via : des conventions avec des crèches, des aides spécifiques (aide à la parentalité, chèque emploi service universel – CESU préfinancé), le CESU garde d'enfants 0-6 ans, financé en partie par l'État-employeur (en fonction du revenu).

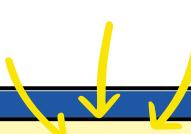
◆ **Crèches interministérielles**

Réservées aux enfants d'agents de l'État. Priorité parfois donnée selon le ministère d'appartenance ou le lieu de travail.

◆ **Places en crèche municipales ou associatives**

Accès sous condition de domiciliation.

Les agents publics peuvent en bénéficier comme tout citoyen.



La CFTC-SLJ, revendiquent régulièrement :

L'augmentation du nombre de places en crèches pour les enfants d'agents.

Une meilleure prise en compte de la parentalité dans les rythmes de travail (flexibilité, télétravail).

L'élargissement de l'accès au CESU préfinancé à tous les agents, quelle que soit leur situation familiale ou statutaire.

*Construisons ensemble
le syndicat de demain
contact : secretariat@cftc-slj.fr*



Scannez moi



CFTC-SLJ



LA CFTC